



P.U.R.A. – Processus Unique de Reconnaissance d’Ancienneté

Bonjour chers (es) membres,

L’Intersyndicale, dont fait partie la FSQ-CSQ, est parvenue à une entente avec le CPNSSS sur les clarifications nécessaires à l’application du PURA. **Une communication syndicale détaillée suivra en début de semaine prochaine.**

Les listes d’ancienneté PURA devront être affichées au plus tard le 30 septembre 2025.

En attendant, afin de préserver les droits des membres, des mesures spéciales seront mises en place, notamment :

- ✓ Suspension des abolitions de poste et des chaînes de supplantation;
- ✓ Gel temporaire des mutations volontaires;
- ✓ Suspension des délais pour le dépôt de griefs en lien avec le PURA.

Des consignes de la part des employeurs seront également transmises sous peu, notamment à l’attention du personnel œuvrant hors Santé Québec, afin de les inviter à remplir rapidement un formulaire de déclaration des épisodes d’emploi dans le réseau.

Nous vous partageons ici les seules informations dont nous disposons pour le moment. Surveillez vos courriels et nos réseaux sociaux dans les prochains jours pour en savoir plus.

L’équipe du SIIIAL-CSQ